

Échantillons commerciaux

Les échantillons ne sont pas assujettis à des licences d'importation. Il faut normalement verser un dépôt correspondant aux droits de douane payables lorsque sont importés des échantillons ayant une valeur marchande. Ce montant est remboursable si les échantillons sont réexportés au moment prévu. Les autorités exigent qu'on leur fournisse une liste des articles et de leur valeur. Aucun droit n'est perçu sur les échantillons n'ayant aucune valeur marchande.

Il est également possible d'importer des échantillons sur présentation d'un carnet d'admission temporaire (ATA). Grâce au carnet ATA, le visiteur peut ainsi importer temporairement des échantillons sans payer de droits de douane, ni verser une caution ou un dépôt aux postes de douane de différents pays. Pour obtenir un carnet, il faut d'abord verser un dépôt correspondant à un pourcentage de la valeur totale des marchandises ou fournir une caution correspondant au montant du dépôt à la Chambre de commerce responsable.

Ports francs

Il existe des installations d'entreposage en franchise à Reykjavik, Keflavik et Akureyri, où les agents peuvent entreposer les marchandises importées pendant la période nécessaire. Les frais d'entreposage sont généralement subis par l'importateur. Les entreprises d'expédition maritime, dont la plus importante est la *Icelandic Steamship Company*, ont également des entrepôts.

EXPORTATIONS CANADIENNES EN ISLANDE (en milliers de dollars canadiens)

	1980	1981	1982
TOTAL DES EXPORTATIONS	8 234	9 694	6 155

Principaux produits exportés - 1982

Farine de blé dur du printemps	700	727	795
Matériel de télécommunication et matériel connexe	349	216	781